



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU

Séance du 22 mars 2026

Le 22 mars 2026 à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CESCAU s'est réuni en mairie, salle Jean Cazaban, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 16 mars 2026, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : M. LAMOUREUX Sébastien, M. COUTURE Frédéric, Mme CAZABAN Jocelyne, M. LAMARLÈRE Thierry, Mme SCHREINER Eugénie, M. CAZENAVE Benjamin, Mme COLL Sabine, Mme LABOURDERE Estelle, M. BOIRON Cyrille, Mme JAMOTEAU Ludivine, Mme MADRAY Fabienne, M. NARBARTE Jérôme, M. LAMARLÈRE Alexandre et Mme POMIES Aude.

**Absent(s)** : M. LAFITTE Hervé (a donné procuration à M. Cyrille BOIRON)

**Secrétaire de séance** : Mme MADRAY Fabienne

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Cyrille BOIRON, remplaçant du maire, qui a déclaré les membres cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

- Election du Maire ;
- Fixation du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 3 février 2026 ;

\*\*\*

### **Election du Maire**

Mme Jocelyne CAZABAN préside l'assemblée et invite les membres présents à procéder à l'élection du maire. Mme Aude POMIES et Mme Estelle LABOURDERE sont désignées assesseurs.

**Candidature** : Sébastien LAMOUREUX

1<sup>er</sup> tour du scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Monsieur Sébastien LAMOUREUX est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **Election et fixation du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire, explique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal,

**FIXE** à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Candidature : liste de M. Frédéric COUTURE

1<sup>er</sup> tour du scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste de M. Frédéric COUTURE :

1<sup>er</sup> adjoint : Frédéric COUTURE

2<sup>ème</sup> adjoint : Jocelyne CAZABAN

3<sup>ème</sup> adjoint : Thierry LAMARLERE

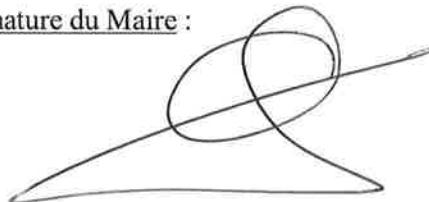
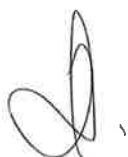
4<sup>ème</sup> adjoint : Eugénie SCHREINER

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l' élu local.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2026 : 12 abstentions et 3 pour.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> 
--	--